

Date de convocation : **28 novembre 2023**

Membres en exercice : **09**

Membres présents : **07**

Absent et absent excusé : **02**

Pouvoir : **01**

Votants : **08**

L'an deux mille vingt-trois le quatre-décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Richeville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Roland DUBOS, Maire ;

Etaient présents : M. Maxime LAFOLIE adjoint, M. Bernard DELACOUR, Mme Marie-Andrée DESCHAMPS, Mme Adeline BUTEZ, Mme Hélène SALINGUE, Mme Elisabeth PERRICHON ;

Absent excusé ayant donné un pouvoir : M. Thierry BENJAMIN à M. Maxime LAFOLIE

Absente : Mme Corinne CHERIOT

Le quorum étant atteint M. le maire ouvre la séance

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth PERRICHON

Lors de la lecture du Procès-verbal du 13 novembre 2023, M. le maire rapporte des éléments nouveaux concernant la modification du PLU. Il fait lecture d'un document transmis par le service de la DDTM et préconise une révision du PLU pour les parcelles mises en emplacement réservé dans le cadre d'une OAP.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 est lu, approuvé et signé

Ordre du jour

- 1) Renforcement du réseau DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) Flumesnil : demande de subvention pour la pose de 2 Poteaux Incendie
- 2) Informations diverses
- 3) Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé

1) Objet de la délibération : Renforcement du réseau DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) Flumesnil : demande de subvention pour la pose de 2 Poteaux Incendie

M. le maire rappelle que dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) un SCDECI (Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie) a été réalisé et approuvé par délibération du 07 décembre 2020.

Afin de répondre à ce SCDECI et avoir une couverture de protection pour les administrés deux poteaux incendie ont été posés dans Richeville sur la Route Départementale 6014. Pour le Hameau de Flumesnil le schéma préconisait la pose de deux réserves incendies sous la forme de poches de 120m³ (PENNA), planifiée pour 2025.

M. le maire précise qu'il ne tient pas à l'installation de ce type de poches, cela apporterait des contraintes (emprise foncière, travaux de clôture, risque de dégradations ...). Il est

plutôt favorable à l'ajout de 2 poteaux incendie qui s'ajouteraient au poteau déjà existant. Véolia a réalisé une étude débitométrique transmise au Service du Département - Cellule Support Incendie et Urbanisme. Celui-ci a répondu que les poteaux incendie seraient subventionnables.

Un dossier de demande de subvention est à déposer et un devis a été établi par VEOLIA pour un montant total HT de 7 830,14 €. La subvention espérée est de 30% sur le montant HT.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'ajout de deux poteaux incendie pour le renforcement du réseau DECI à Flumesnil et à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISENT M. le maire :

- à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'ajout de deux poteaux incendie pour le renforcement du réseau DECI à Flumesnil ;
- à signer tous les documents y afférents .

2) Informations diverses

COMAT et VALCO M. le maire reparle du devis fait pour l'achat de jeux qui seront installés sur le terrain communal à Flumesnil. Il demande si le projet peut faire l'objet d'un investissement à mettre au prochain budget.

Pour profiter de la promotion proposée le devis est à envoyer avant le 31 décembre 2023. Il apporte quelques précisions sur ce mobilier à savoir que l'utilisation de ces jeux seront sous la surveillance et la responsabilité des parents, une pancarte sera apposée dans ce sens. Il faudra envisager d'effectuer un entretien annuel de ce mobilier. Les membres présents sont favorables, le devis sera transmis à Comat et Valco.

PPAE : M. le maire informe du décret relatif à la mise en œuvre de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle dans la fonction publique territoriale. Cela concerne quatre agents de la collectivité ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Il précise qu'un projet de délibération est soumis au Comité Technique et Sociale du CDG 27 du 16 janvier 2024 pour donner un avis. Le conseil municipal devra délibérer de la mise en œuvre de cette PPAE à l'issue de cette commission ;

AMO CUBIK : M. le maire présente les documents transmis par AMO CUBIK concernant la restructuration de la mairie-école dont le coût des travaux et celui des opérations semble onéreux. M. le maire va demander des explications précises. Une réunion est prévue prochainement avec AMO Cubik et la CCVN ;

RADAR : M. le maire informe qu'un courrier a été fait à M. le Préfet de l'Eure avec copie à M. le Sous-Préfet et M. le Président du Département. Il demande les démarches à effectuer pour l'installation d'un radar fixe ou tronçon pour pallier à la vitesse sur la RD 6014 ;

EnR : Lors de la réunion du 14 novembre dernier avec la CCVN il a été présenté l'outil numérique pour définir les zones d'accélération du déploiement des énergies renouvelables. Nous devons exploiter cet outil pour déterminer s'il y a des Zones EnR sur la commune.

M. le maire rappelle que l'arbre de Noël est le samedi 09 décembre 2023.

La date prévue pour la cérémonie des Vœux de la commune est le vendredi 12 janvier 2024

Après une demande de la CCVN souhaitant connaître les communes qui pourraient accueillir les Conférences des Maires, M. le maire pourrait proposer la salle de classe. Il faudrait l'agencer en prenant compte des prérequis sollicités à savoir : salle pouvant accueillir 45 personnes, un stationnement de 40 voitures, écran + vidéo, tables, chaises. Plusieurs dates sont proposées et celle du 13 juin 2023 serait retenue. M. le maire ne sait pas s'il va proposer une date au vu des prérequis.

3) Questions diverses

Mme Hélène Salingue informe qu'elle a été témoin d'un problème avec le chien des propriétaires résidant au 28 Route de Mouflaines Flumesnil qui a attaqué et mordu le chien d'un usager qui se promenait dans le village. Elle précise que ce n'est pas la 1^{ère} fois que cela arrive. Elle pense que ce chien est dangereux. M. le maire informe qu'un courrier va être fait à ce propriétaire lui demandant de faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus, sinon il sera dans l'obligation d'en référer à la Gendarmerie.

Séance levée à 20 h 20:

La secrétaire de séance
Elisabeth PERRICHON

Le maire
Roland DUBOS

